

**OPTION**

**TECHNICIEN(NE) EN CLIMATISATION ET  
CONDITIONNEMENT D'AIR**

**7 TQC**

**DEGRE**

7° TQ qualifiante

**PRE-REQUIS  
ESSENTIELS**

- Une bonne maîtrise des connaissances de base en électricité, en électronique et en mécanique.
- Posséder le sens de la responsabilité.
- Savoir faire preuve d'initiative, de logique et de sociabilité.

**ORIGINES  
LOGIQUES AU 3°  
DEGRE**

6 TQ « Technicien en Electronique » avec CQ6  
6 TQ « Electricien – Automaticien » avec CQ6  
6 TQ « Technicien du froid » avec CQ6  
6 TQ « Technicien en équipements thermiques » avec CQ6  
6 TT « Scientifique industrielle : électromécanique »  
7 P « Complément en maintenance d'équipements techniques »  
7 P « Installateur et réparateur d'appareils électroménagers » avec CQ7  
7 P « Installateur en chauffage central » avec CQ7

**GRILLE HORAIRE**

**Formation commune**

Education physique	2
Français	2
Religion catholique	2

**Option**

Traitement de problèmes techniques	8
Laboratoire de régulation	8
Travaux pratiques	8

**DESCRIPTION DU  
METIER ET  
OBJECTIFS DE LA  
FORMATION**

Le technicien en climatisation et conditionnement d'air est un spécialiste :

- des installations de climatisation simples et complexes,
- des installations réversibles ou non-réversibles,
- des installations fixes ou mobiles

qui en assure le montage, la mise en service, le réglage, la maintenance, l'entretien, le diagnostic et la réparation.

Le technicien en climatisation et conditionnement d'air conseille aussi les clients sur le fonctionnement et l'utilisation des installations, ce qui implique des connaissances spécifiques des systèmes de climatisation, des systèmes électriques, électroniques, informatiques ainsi qu'une bonne connaissance des moteurs électriques et des compresseurs.

**REMARQUES  
PARTICULIERES**

Pour compléter la formation :

- un stage en entreprise de cinq semaines,
- présentation de l'épreuve « Certification environnementale » dans un centre de compétences,

Au terme de la formation, l'élève a la possibilité d'obtenir le certificat d'études de 7<sup>ème</sup>, le certificat de qualification et le certificat de sécurité VCA.